

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-429720

64456



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 406

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.66.50.827

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. LAMHOUAR Fatima Zahra
Médecine Générale
68, Rue Allal Ben Abdellah
Cité M. Rachid - Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Gandidi Fatima Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Polyarthralgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 24/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/03/21	U	2	800,00	INF : 08/03/2021 Médecin : Dr. Jean-Pierre Lassalle Rue 11, 1er étage Téléphone : 03 22 12 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/3/21	140,18,-

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire d'Analyses Médicales	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire et du Radiologue ANHICHEM	05/03/2021	13.670	6.80,00
Docteur SADI ANHICHEM			
Casablanca			
093062230			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

important:

✓veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OROF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

(Création, remont, adjonction)



الدار البيضاء، في : ٢١ | ٠٣ | ٢٠٢٢ Casablanca, le :

Gandil Fahima

14690 x 3

OHsnart forhe

$$A \xrightarrow{\quad} x_{21j} \wedge y_{3j}$$

puis $A \xrightarrow{1} ; 2 \text{ mois}$

② Calcif. D₃

563.1 \rightarrow 11

③ D-cure

84.85 13mp 115 days

④ Pregar 50 68, Rue
Cite Myachko
Tel. 05 22 37 3
3 mes

7520 x 3

Amc + 10

(SV)

03 mois

140,00

Sedes do

(S)

35,7

Alpha

Agelij

(SV)

1513121

1/2

le 80,1

125,50 x 3 20 j

for lipo

(S)



Dr. LAMHAOUAR Fatima Zahra
Médecine Générale
68, Rue 1^e Rachid
Casablanca
Tél. : 05 22 37 22 22

T = 1401,80

Honart®
Curcumine
Exsudat de Bambou

LOT : CA100
EXP : 10/23
PPC : 146,90 DH

Honart®
FORTE
LOT : CA100
EXP : 10/23
PPC : 146,90 DH

Honart®
FORTE
LOT : CA100
EXP : 10/23
PPC : 146,90 DH

LOT : 201160
PER : 04-2023
PPV : 140,000DH

LOT : 202852 1
EXP : 2023
PPV : 35,70

42,20

PPV: 56,30 DH
LOT: 20K26D
EXP: 11/2022

PPV 84DH80
PER 11/23
LOT J3038

84,80 ↵

Lot N° : FL01.
Exp : 11/2023
PPC : 125,50 DH

Lot N° : FL01.
Exp : 11/2023
PPC : 125,50 DH

75,10

Lot N° : FL01.
Exp : 11/2023
PPC : 125,50 DH

75,10



Médecine Générale



الطب العام

Echographie Générale

الفحص بالصدري

D.U de Diabétologie

دبلوم جامعي في أمراض السكري

Casablanca, le : 09/05/21 الدار البيضاء، في :

Qandil Fatima

NFS, PG, forin

GT, Hb glyce

uré, uret

chT, TG, VS

A. urique

Laboratoire d'Analyses Médicales

ANHICHEM

Docteur SAID ANHICHEM

Casablanca

Dr. LAMHAOUAR Fatima Zahra
Médecine Générale
68, Rue 11, 1er étage
Cité My Rachid - Casablanca
Tél. : 05 22 37 22 22

Mme QANDIL Fatima
01-01-1935 F

Laboratoire ANHICHEM



2103090047

A coller sur l'ordonnance

LABORATOIRE ANHICHEM D'ANALYSES MEDICALES

De SAID
ANHICHEM
BIOLOGISTE

N°122 ,Av Akid Allam Hay My Rachid 2 Bournazel
Casablanca
Tél: 05 22 56 15 85 Fax: 05 22 56 15 86
IF: 14363584 ICE: 000349000000065

FACTURE N° : 210001825

CASABLANCA le 09-03-2021

Mme QANDIL Fatima

Récapitulatif des analyses		Analyse	Val	Clefs
CN				
0100		Acide urique	B30	B
0106		Cholesterol total	B30	B
0111		Crétinine	B30	B
0118		Glycémie	B30	B
0119		Hémoglobine glycosylée	B100	B
0134		Triglycerides	B60	B
0135		Urate	B30	B
0154		Uremie	B250	B
0176		Numération formule	B80	B
0223		VS	B30	B

Total des B : 670

Total des HN : 0

TOTAL DOSSIER : 670.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de . six cent soixante-dix dirhams .

Laboratoire d'Analyses Médicales
ANHICHEM
Docteur SAID ANHICHEM
Casablanca